

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROCÈS FICTIF À ANNECY : JEUX OLYMPIQUES SOUS TENSION

Un procès fictif en droit pénal autour des JO de Paris 2024

**Jeudi 18 avril 2023 à 14h00
au Tribunal judiciaire d'Annecy
51, rue Sommeiller**

L'affaire fait grand bruit.

Monsieur RAPIDO, athlète de nationalité brésilienne qui concoure aux JO de Paris 2024, s'effondre lors d'un entraînement et décède sur le coup. L'autopsie et l'expertise toxicologique révèlent la présence d'un médicament dont l'effet sur le corps est de réduire le rythme cardiaque à l'effort. Monsieur RAPIDO aurait sûrement eu une réaction, qui lui aura été fatale, par rapport à ce médicament.

La veille du drame, Monsieur RAPIDO a partagé le terrain avec Monsieur SPEED, un autre athlète, concurrent principal du brésilien, avec qui il a pris un verre après l'entraînement.

Monsieur SPEED est directement suspecté, d'autant plus que le médicament ayant causé le décès est le même prescrit à sa femme, qui souffre de tachycardie.

Les conditions d'interrogatoires et des indices collectés lors de l'enquête viennent complexifier l'affaire...

Lors d'un procès fictif au Tribunal judiciaire d'Annecy, des étudiantes et étudiants de la Faculté de Droit de l'UCLy devront plaider lors de cette affaire pénale. Cette troisième édition (la première était sur le conte de Hansel et Gretel et la deuxième sur l'univers d'Harry Potter) s'appuie **sur l'actualité et l'ambiance des Jeux olympiques qui se dérouleront cet été à Paris**.

L'accusation devra plaider pour la responsabilité pénale de Monsieur SPEED avec une qualification pénale des faits et des titres de responsabilité. Quant à la défense, elle devra plaider l'acquittement et défendre son client contre les accusations portées contre lui.

Dans cette affaire, les étudiantes et étudiants, en deuxième année de Licence, qui endosseront le vêtement d'avocat, s'affronteront pour tenter de convaincre les juges de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé. Les étudiants réfléchiront aux infractions constituées et aux responsabilités pénales en jeu.

Pour la restitution finale du procès fictif, **ces futurs juristes auront l'opportunité d'être acteurs d'un procès dans une vraie salle d'audience et devant de vrais magistrats**. En effet, dans le cadre d'une collaboration avec la Faculté de Droit de l'UCLy, le Tribunal judiciaire d'Annecy a accepté d'ouvrir ses murs aux étudiants. Pour ajouter au symbolisme de l'événement, des magistrats participeront au dénouement de ce procès pour se rendre compte de l'exercice de style dont les étudiants font preuve.

« *Nous sommes très heureux que le Tribunal judiciaire d'Annecy ait accepté d'accueillir nos étudiants de deuxième année, une nouvelle fois, pour un procès fictif grandeur nature. Nous remercions sincèrement le Président du Tribunal pour cette fructueuse collaboration entre nos institutions.* » affirment Michel CANNARSA, Doyen du Pôle facultaire des Sciences Juridiques, Politiques et Sociale et Directeur de la Faculté de Droit de l'UCLy et Louis BERTIER, Directeur pédagogique de la Faculté de Droit de l'UCLy à Annecy (campus Alpes Europe)

Les équipes pédagogiques de la Faculté de Droit de l'UCLy déploient depuis de nombreuses années, durant tout le long de la Licence, outre des évaluations plus classiques, des projets pédagogiques plus innovants. Les étudiants de première année de Licence réaliseront ainsi, dans ce cadre, un **projet de révision de la Constitution de la Vème République le lundi 15 avril**. Celle-ci donnera lieu à la simulation d'une réunion du Congrès au cours de laquelle les étudiants joueront le rôle de députés et de sénateurs.

Il s'agit ici d'un exercice pratique qui permet de repousser le périmètre de la théorie et de s'approprier, en situation simulée, une posture et des compétences juridiques et oratoires pour défendre ses idées et se confronter à d'autres futurs juristes.

Merci de confirmer votre présence au procès fictif auprès du service presse :
Laurence GAMBONI : l.gamboni@terrederoses.com

À propos de l'UCLy (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, et possédant également une antenne au Puy-en-Velay, elle propose 113 formations diplômantes aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur (dont l'ESDES Grande École de Commerce et l'ESTBB École d'ingénieurs en Biotechnologies). Chaque année, elle accueille 11 700 étudiants et auditeurs libres, dont plus de 2 100 étudiants étrangers. L'Unité de Recherche « Confluence : Sciences et Humanités » est au cœur de la pédagogie de l'UCLy. Accréditée par le HCÉRES, elle est composée de 8 pôles de recherche qui couvrent 24 disciplines. Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

www.uclly.fr

CONTACTS PRESSE

Laurence GAMBONI
l.gamboni@terrederoses.com
04 72 69 42 93
Agence Terre de Roses

Franck PISSOCHET
fpissochet@uclly.fr
06 80 70 33 41
Directeur Communication UCLy

Présentation du cas de l'édition 2024 sur les Jeux olympiques de Paris 2024

Monsieur SPEED, athlète de renom, est de nationalité écossaise. Il doit concourir, aux JO de Paris, aux épreuves du 100m et du 200m homme. Il se rend à la capitale le 3 mai 2024, afin de repérer les lieux, et de commencer à s'entraîner. Un concurrent, de nationalité brésilienne, Monsieur RAPIDO, s'entraîne sur le même terrain d'athlétisme que Monsieur SPEED et sympathise avec lui. Ils décident même de partager un verre après l'entraînement. Le lendemain, Monsieur RAPIDO se sent mal. Il pense avoir attrapé un mauvais virus, mais décide d'aller tout de même s'entraîner. Toutefois, après quelques tours de stade, il s'effondre. Les secours, appelés par Monsieur SPEED, interviennent rapidement mais ne peuvent rien faire : Monsieur RAPIDO est décédé.

Après une autopsie et une expertise toxicologique, sont retrouvées dans le corps de Monsieur RAPIDO des traces d'un médicament qui ne lui a jamais été prescrit. Ce médicament a pour effet de réduire le rythme cardiaque à l'effort, et d'empêcher toute performance sportive. La mort de Monsieur RAPIDO serait due à une réaction imprévue de celui-ci au médicament en question. Monsieur RAPIDO étant le concurrent principal de Monsieur SPEED, et ce dernier lui ayant apporté son verre, la veille au soir, Monsieur SPEED est rapidement suspecté. D'autant plus que ce médicament est le même que celui habituellement prescrit à sa femme, qui souffre de tachycardie.

Monsieur SPEED est placé en garde à vue et interrogé sans même attendre l'arrivée de son avocat. Il se sent mal, l'indique à plusieurs reprises aux officiers, et fait un malaise. Alors qu'il reprend tout juste conscience, il laisse entendre, sous la pression des enquêteurs, qu'il aurait effectivement mis le médicament en question dans le verre de Monsieur RAPIDO. Son avocat était arrivé lorsqu'il faisait son malaise, mais les enquêteurs n'ont pas voulu le laisser rentrer car « l'audition était en cours ».

L'enquête permet d'établir que Monsieur SPEED aurait déjà tenté de mettre dans la gourde de Monsieur RAPIDO ledit médicament, au cours d'un entraînement. Toutefois, cette manœuvre aurait été impossible du fait du retour précipité de l'agent de Monsieur RAPIDO au bord du terrain d'entraînement, alors qu'il était au vestiaire avec Monsieur RAPIDO.

Une caméra de vidéosurveillance a tout filmé.

Monsieur SPEED est mis en examen par le juge d'instruction et est ensuite placé en détention provisoire par le Juge des Libertés et de la Détention.